CONTRÔLE TECHNIQUE CONSTRUCTION

CEFNA

BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

ASSISTANCE TECHNIQUE

DIAGNOSTIC - CONSEIL

CEFNA : UNE SOCIÉTÉ À TAILLE HUMAINE

CEFNA est une société à taille humaine née de l'alliance d'anciens contrôleurs techniques reconnus dans le milieu de la construction.

Afin d'assurer la satisfaction de nos clients, nous prônons le professionnalisme et l'écoute des besoins de chacun d'entre eux.

CEFNA porte également une attention particulière au bien-être de ses collaborateurs en mettant en place un cadre de vie propice à l'épanouissement individuel et au développement du travail en équipe.

EXPÉRIENCE

Forts d'une expérience de plus de 20 ans, nous mettons notre savoir-faire à votre service.

COMPÉTENCE

La compétence et le professionnalisme de nos ingénieurs et spécialistes sont autant de garanties pour la satisfaction de nos clients.

RÉACTIVITÉ

Notre réactivité et notre souci du devoir accompli sont mis au service d'un partenariat de confiance.

CONTRÔLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Le **contrôle technique** des **constructions** vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire au cours des projets de construction, d'aménagement ou de réhabilitation de tous types de bâtiments.

Lors d'opérations de construction, CEFNA réalise différents **contrôles** afin de s'assurer, d'une part, du respect des règles de la construction et de l'habitation édictées par les pouvoirs publics et, d'autre part, du respect des normes de construction et des règles de l'art prescrites par les professionnels.

Qu'il s'agisse d'établissements recevant du public, d'immeubles de bureaux, d'habitations ou de bâtiments industriels, CEFNA, très attentive aux besoins de ses clients, propose un accompagnement personnalisé adapté aux spécificités des projets. Cet accompagnement s'effectue depuis la **conception** du projet jusqu'à la **livraison** de l'ouvrage en passant par toutes les étapes de **phase d'exécution**.

Pour assurer ces contrôles, CEFNA propose toute une gamme de prestations qui se déclinent par deux types de missions : les missions dites «de base» et les missions complémentaires.

MISSIONS DE BASE

Mission L relative à la solidité (résistance et durabilité) des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables.

Mission S relative à la sécurité des personnes dans les constructions :

> SEI : Etablissement Recevant du Public (ERP) ou Immeubles de Grande Hauteur (IGH) ;
> SH : bâtiments d'habitation ;
> STI : secteur tertiaire ou bâtiments industriels.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

> Mission Type P1 relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés.

> Mission Type LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement (ou L + P1) dissociables et indissociables.

> Mission Type Pv relative au récolement des procès-verbaux des essais des équipements de l'ouvrage.

> Mission Type Phh relative à l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation.

> Mission Type Pha relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation.

> Mission Type Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie.

> Mission Type HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

> Mission Type Brd relative au transport des brancards dans les constructions.

> Mission Type F relative au fonctionnement des installations.

> Mission Type LE relative à la solidité des existants.

> Mission Type Av relative à la stabilité des avoisinants.

> Mission Type Env relative à l'environnement.

> Mission Type HYSh relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments d'habitation.

> Mission Type HYSa relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments autres qu'à usage d'habitation.

> Mission Type PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes.

> Mission Type GTB relative à la Gestion Technique du Bâtiment.

ATTESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

A l'issue de travaux de construction ou d'aménagement, plusieurs attestations peuvent être réclamées au Maître d'Ouvrage afin d'accomplir certaines obligations de fin de travaux.

CEFNA produit ces différentes attestations qui viennent conclure les missions de contrôle technique :

> ***Attestation de prise en compte de la réglementation thermique RT 2012 à l'achèvement des travaux conformément à l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitat.***

> ***Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique à l'achèvement des travaux conformément aux articles R.111-4-2 à R.111-4-5 du code de la construction et de l'habitat.***

> ***Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées.***

> ***Attestation de prise en compte des règles parasismiques (au dépôt du PC et à la fin des travaux).***

VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Compte tenu d'une forte demande de notre clientèle à l'issue de nos interventions en phase de construction, CEFNA a décidé de développer un service exploitation dédié aux vérifications réglementaires :

> *Vérification initiale des installations électriques en cas de mise ou de remise en service d'une installation (périodicité ponctuelle).*

> *Vérification périodique des installations électriques dont l'objectif est le maintien en l'état de conformité initialement constaté (périodicité annuelle).*

> *Vérification avant mise sous tension des installations électriques en vue de la délivrance des imprimés DRE Consuel.*

> *Vérification des installations électriques dans les ERP sur mise en demeure de la Commission de Sécurité.*

> *Vérification sur demande de l'inspecteur du travail ou du contrôleur du travail.*

> *Vérification électrique des installations temporaires.*

> *Mission complémentaire : établissement d'un certificat Q18 selon le référentiel APSAD D18.*

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES & DIAGNOSTICS

Les **diagnostics** et **vérifications techniques** proposés par CEFNA permettent de répondre à la conformité des ouvrages ou des projets.

Ceux-ci sont établis dans le respect du cahier des charges ou de la **réglementation** en vigueur :

> *Diagnostic et vérification de la solidité.*

> *Vérification électrique des installations existantes.*

> *Diagnostic des installations électriques.*

> *Diagnostic sécurité incendie.*

> *Diagnostic de l'accessibilité handicapé.*

CONTACT

EUSTACHE FELIHO
Président - Directeur Opérationnel
06 14 76 24 86
feliho@cefna.fr

NICOLAS AFONSO
Directeur Général - Spécialiste Électricité
07 66 04 40 86
nicolas@cefna.fr

01 30 15 78 06

5 rue du Chant des Oiseaux 78360 MONTESSON

www.cefna.fr

CONTRÔLE TECHNIQUE CONSTRUCTION
CEFNA